

Tours, le 22 mai 2023 Direction de la formation Service commun de formation continue

Décision

Objet : Décision - Tarif pour une action de formation continue courte non diplômante de deux jours en intra et en visioconférences et référencée n°2023-0741, intitulée « Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'Autisme (EPSA) - Compréhension des concepts et illustrations cliniques » et à destination des psychomotriciennes exerçant en Uruguay.

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ; Vu l'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2021-78 du 27 septembre 2021 approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 septembre 2021 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, des tarifs des formations continues en intra ou en réponse à un appel d'offre ou en partenariat avec un autre organisme de formation (Politique générale de tarification de La formation continue, paragraphe 1.4.)

Sur proposition du doyen de l'UFR de Médecine, Mr Patrice DIOT

DECIDE

Article 1er : Est approuvée la mise en place d'une tarification pour l'action de formation continue non diplômante en intra <u>« Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'Autisme (EPSA) - Compréhension des concepts et illustrations cliniques », destinée aux psychomotriciennes exerçant en <u>Uruguay</u></u>

o 3 150 euros net de TVA pour 14 heures de formation pour un groupe de 30 apprenants maximum

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI

Notification \grave{a} :

M l'Agent comptable M le Directeur des affaires financières M le doyen de l'UFR Médecine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

Chiffes clés / stagiaire	
Coûts complets	86,32 €
dont coûts directs	
dont coûts indirects	32,98 €
Coût complets de l'heure de formation	184,97 €
Marge sur coûts directs	51,67 €
en % du tarif de vente	49%
Marge sur coûts complets	18,68 €
en % du tarif de vente	
Nombre minimum de stagiaires	25
Tarification minimum	87,00 €

Tarif Reduit

105 €

oui

Tarif 3